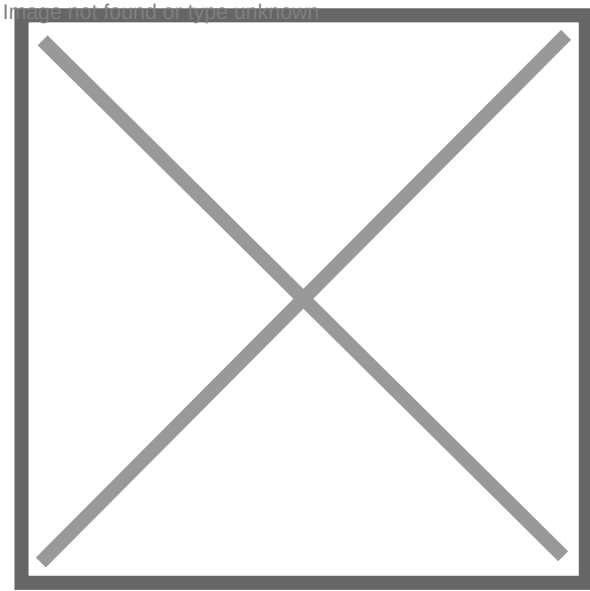




Ai je un quelconque droit sur sa maison

Par **adonia2801**, le **08/12/2010 à 18:03**

Bonjour, rnje vais engager une procédure de divorce. Mon mari a une maison à son nom suite à une donation de son père acquise pendant notre mariagernJ'ai contribué bien évidemment à l'embellissement de cette maison qui était notre habitation uniquernAi je droit à quelque chose ?rnMerci

Par **amajuris**, le **08/12/2010 à 18:46**

bjr, rnla maison est un bien propre de votre mari.rndonc vous n'avez droit à rien sauf si vous apportez des preuves comme quoi vous avez participez financièrement à son entretien.rncdt

Par **mimi493**, le **08/12/2010 à 19:36**

Si la maison a été achetée durant le mariage avec des fonds propresrn- sans clause de réemploi, la maison est commune mais la communauté doit récompense à l'époux ayant fourni ses fonds propresrn- avec clause de réemploi, la maison est propre et l'époux doit récompense à la communauté pour les travaux faits pour embellir son bien propre (preuve à l'appui)